



Chers amis,

La période que nous vivons actuellement à l'approche de l'élection présidentielle est pour le moins chahutée. S'il fallait un peu de sérénité afin que chaque candidat puisse exprimer dans la clarté ses idées et la politique qu'il désire conduire pour le bien de notre pays, c'est une fois de plus raté. Je me souviens des élections précédentes, des psychodrames qui se sont joués et des turpitudes qui les ont favorisés. Ce n'est donc pas nouveau. C'est ainsi que notre pays écrit son histoire. La petite histoire...

Ceci dit, nous ne sommes plus au XXème siècle. Tout va vite, trop vite et l'information n'a pas le temps d'être disséquée, analysée, vérifiée et prouvée, qu'une autre nous arrive et vient balayer la précédente. J'ai bien peur que ce phénomène n'engendre que de la confusion, de la haine, du découragement et ne vienne, au mieux, renforcer le parti qui progresse d'élection en élection : celui des abstentionnistes. Ce serait bien sûr domageable pour tous.

Toutes les communes et les communautés de communes sont en période budgétaire. Nous ne connaissons pas encore les participations indispensables de l'État même si nous redoutons encore des baisses sensibles. Au niveau de la Communauté, nous savons que nous bénéficierons des mêmes compensations que l'an passé sauf que nous aurons à supporter à nouveau la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui ne sera plus prise en charge par le budget général de cette entité. Nous devons donc rigoureusement serrer nos dépenses afin de conserver un montant de prélèvement auprès de nos contribuables au moins égal à celui de l'an passé sinon les investissements à réaliser ou à programmer ne pourraient être réalisés : notre église, notre ancienne mairie, nos voiries, notre salle des fêtes méritent grandement notre attention.

Les conseillers, adjoints et moi-même restons naturellement et fidèlement à votre disposition.

Bien à vous.

J.C.Geniès, Maire.

Visite quelque peu surprenante devant notre mairie en cette matinée grise et froide du samedi 11 février. Trois poneys qui se sont échappés d'un enclos sur la commune de Compans ont vagabondé dans la nuit pour se retrouver au petit matin sur les espaces verts de la commune.



Ils ont apprécié quelques pieds de pensées et avec l'aide de Monsieur et de Madame Soler et de la police de Mitry-Mory, leur propriétaire a pu les récupérer en bonne forme pour une nouvelle promenade vers Compans.

NOUVELLES MODALITES POUR L'OBTENTION DES CARTES D'IDENTITE

De nouvelles modalités de délivrance des titres réglementaires vont être mises en œuvre dans notre département. L'enregistrement des demandes s'effectuera dans l'application unique et sécurisée dite « Titres Electroniques Sécurisés » (TES).

Dans notre département, l'enregistrement des CNI est pris en charge par 29 communes équipées de cette application depuis le **28 février 2017**. Les mairies les plus proches de Gressy sont **Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Lagny-sur-Marne, Meaux**. Villeparisis pourra également accueillir les administrés de Gressy mais seulement à partir du 31 mars 2017.

La mairie de Gressy n'est plus autorisée à enregistrer les demandes de Cartes Nationales d'Identité depuis le 28 février.

C'est sans doute ce que l'on appelle la proximité des services publics :-)))



Malheureusement, le temps pluvieux de ce samedi 4 mars n'a pas favorisé la venue et la participation d'un grand nombre d'enfants et de leurs parents à ce carnaval organisé toujours avec la même gentillesse par l'Association de coopérative scolaire.

Nous avons pu admirer de beaux costumes et après un tour rapide dans le parc et quelques photos qui permettront néanmoins de garder quelques souvenirs, tout ce petit monde s'est retrouvé au Foyer Rural pour partager friandises et verre de l'amitié.

On se donne rendez-vous pour l'année prochaine avec cette fois un beau rayon de soleil !





« Mars Bleu : Tous mobilisés pour le dépistage du Cancer Colorectal »

Chaque année, plus de 42 000 personnes en France sont touchées par le cancer colorectal : C'est le deuxième cancer la plus meurtrier avec plus de 17 500 décès par an.

Le dépistage réduit la mortalité car il permet de détecter des cancers, le plus souvent à un stade précoce, et certaines lésions précancéreuses.

Depuis avril 2015, un nouveau test de dépistage a vu le jour. Beaucoup plus simple d'utilisation et plus performant que le précédent, il est remis par les médecins généralistes dans le cadre du programme de dépistage organisé.

Le dépistage, c'est quoi ?

Si vous avez entre 50 et 74 ans, l'Association pour le Dépistage des cancers en Seine et Marne (ADC77) vous invite par courrier, tous les 2 ans, à retirer un test de dépistage chez votre médecin. Il appartient à celui-ci de déterminer, en fonction de votre histoire personnelle et familiale, si ce test est approprié.

Simple et rapide, le test est à faire chez vous. L'enveloppe T fournie avec le test vous permet de l'envoyer gratuitement pour qu'il soit analysé. Les résultats vous sont adressés sous 15 jours.

Le test et son analyse sont pris en charge à 100 % par l'assurance Maladie, sans avance de frais de votre part.

Détecté tôt, un cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10

Pour en savoir plus, et retrouver le programme des actions près de chez vous, rendez-vous sur www.ameli-sante.fr (à partir du 1^{er} mars)



L'essentiel & plus encore



Une nouvelle société de service à la personne agréée auprès de la DIRRECTE, vient de s'installer à Mussy-le-Neuf.

SC HOME'S SERVICES est un service d'état agréé où on vous propose

tout type de services de la vie quotidienne:

- Entretien de la maison, repassage, ménage, nettoyage des vitres, etc
 - Petit travaux de jardinage, tonte, taille des haies, arbustes, etc
 - Petit travaux bricolage (montage de meuble en Kit, changer joint, changer flexible douche)
 - Livraison de courses à domiciles (drive, pharmacie, la poste)
 - Garde d'enfant de +3 ans et aide au devoirs, etc
 - Maintenance et vigilance de votre résidence. (On vous propose d'ouvrir vos volets arroser les plantes, ramasser le courrier, lors de vos déplacements, week-end, vacances...)
 - S'occuper des animaux de compagnie..
- ... et plus de 15 autres services à domicile.

Un abattement fiscal donnant droit à 50% Crédit d'impôt.

Paiement: CESU accepté. chèque et virement

Tel: 06.74.78.62.54 (Stéphy et Sébastien)

@:sap.homeservice@gmail.com

Lieux d'intervention: Mussy-le-Neuf, Dammartin -en-Goële, Villeparisis, Claye-Souilly et leurs alentours

Jours d'ouverture : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche de 8:30 à 19:00



Un glaçon + une pincée de sel = brûlure au 2ème degré !

Nouveau défi à la mode, le "Ice and Salt Challenge", qui consiste à appliquer sur la peau du sel et un glaçon avec pour objectif de résister le plus longtemps à la douleur. Les acteurs de ce défi postent ensuite sur les réseaux sociaux des photos du résultat, montrant souvent des brûlures en forme de cloque à l'endroit où a été posé le glaçon.

Ceci inquiète à juste titre les autorités qui ont mis en garde contre les risques de blessures que fait courir ce jeu, **il peut potentiellement provoquer de graves et irréversibles nécroses de la peau.**

Il est de notre devoir, chers ados de vous mettre en garde car ce jeu est **Dangereux** !



Après le renforcement de l'éclairage public, le S.I.France & Multien à qui la commune a délégué sa compétence voirie, a réalisé les travaux de réfection du chemin de Moulignon appelé aussi « Chemin des Pauvres ». Ils ont été réalisés par la société EUROVIA pour un coût HT de 17 740, 45 Euros avec une maîtrise d'œuvre exercée par le Cabinet GREUZAT pour la somme de 1000 Euros HT.



Dans le parc de La Garenne, la société COLAS a débuté les travaux de réfection des sentes jeudi dernier. Prévus pour durer environ 3 semaines en fonction des conditions météorologiques, ces travaux interdisent l'accès du parc au public.

L'ensemble des sentes est refait et la largeur des allées sera portée à 1,50 m. Elles seront bordées de chaque côté et enrobé de couleur noire permettant ainsi d'accueillir en toute sécurité les personnes à mobilité réduite et les

jeunes enfants pour leur apprentissage du vélo.

Le montant HT des travaux s'élève à la somme de 63065 Euros auquel il convient d'ajouter une somme de 3850 Euros pour la maîtrise d'œuvre. Les travaux sont financés par un montant de l'ordre de 30.000 Euros par le Conseil Départemental, une subvention parlementaire de 10.000 Euros, le reste étant pris sur les fonds propres de la commune.